

Les neuf premiers chiffres sont dits *significatifs*, parce qu'ils représentent une valeur ; le dixième, *zéro*, ne représente rien par lui-même, c'est un chiffre auxiliaire ; son rôle est de tenir la place d'un ordre quelconque, lorsqu'il n'y a pas d'unités de cet ordre dans un nombre.

18. Convention. La numération écrite repose sur la convention suivante : *Tout chiffre placé à gauche d'un autre représente des unités dix fois plus grandes que celles de cet autre ; en d'autres termes, il représente des unités de l'ordre immédiatement supérieur.*

19. Il résulte de cette convention que si le premier chiffre de droite d'un nombre représente des unités simples, le deuxième représentera des dizaines, le troisième des centaines, le quatrième des mille, le cinquième des dizaines de mille, etc. Ainsi, dans le nombre 508, le chiffre 5 représente des centaines et le chiffre 8 des unités ; quant au zéro, il tient la place des dizaines.

20. Il faut donc un chiffre pour représenter un nombre n'ayant que des unités, deux pour représenter un nombre ayant des dizaines, trois pour représenter un nombre ayant des centaines, quatre pour représenter un nombre ayant des unités de mille, etc., pour plus hautes unités.

21. Tout *chiffre significatif* a deux valeurs, l'une absolue et l'autre relative. La *valeur absolue* d'un chiffre est celle que lui donne sa forme, et la *valeur relative* est celle que lui donne la place qu'il occupe dans un nombre.

Dans le nombre 6408, la valeur absolue du premier chiffre à gauche est 6, sa valeur relative est 6 unités de mille ; de même, la valeur absolue du second chiffre est 4, et sa valeur relative est 4 centaines, etc.

22. Écriture d'un nombre. Pour représenter un nombre, on écrit successivement, de gauche à droite, les chiffres qui représentent les centaines, les dizaines et les unités de chaque classe, en commençant par la classe la plus élevée ; on met des zéros à la place des ordres qui manquent dans le nombre.